



BON A SAVOIR DANS LA PRESSE DCF

04/02/2020

REPORTAGE EN IMAGES



**LES SECRETAIRES ET ASSISTANTES DE DIRECTION
DES SERVICES DE CONTRÔLES FINANCIERS LOCAUX
SE FORMENT AU SYSDOS**



La formation des secrétaires et assistant(e)s de direction des services de contrôle financier de l'intérieur a débuté ce lundi 3 Février 2020 à 8h00. Pour la première session, elles sont au nombre de 17 venues de l'intérieur pour prendre part à cette formation sur le Système de Gestion des DOSSiers et des délais de traitements (SYGDOS) de la DCF. La formation se déroulera sur 5 jours dont 2 jours réservés à l'ap-

prentissage des fonctionnalités du logiciel et 3 jours de stages pratiques auprès des secrétaires et assistantes de direction des services centraux de Contrôle Financier. Cette formation s'inscrit dans le plan de déploiement du SYGDOS dans tous les services de Contrôle Financier de la DCF. Trois autres sessions de formations sont prévues du 10 au 28 Février 2020. Pour rappel, les secrétaires et as-

sistantes de direction des services centraux ont été formées du 7 au 17 Octobre 2019 à la salle de conférence de la DCF au Plateau. à ce jour, le SYGDOS est déployé au niveau des services centraux. Le déploiement du SYGDOS dans les services de l'intérieur sont prévus dans les prochaines semaines par l'équipe de M. Ally Diabagaté, responsable de la GED de la Direction du Contrôle Financier.

Financement de la chaîne agro-industrielle / Le Pr. Justin Koffi, directeur général de l'Arre

« Le Système de récépissés d'entreposage, un mécanisme innovant »

Invité des rédactions de Fraternité Matin le 30 janvier, le directeur général de l'Autorité de régulation du système de récépissés d'entreposage (ARRE) s'est prononcé sur le thème: «Le Sre (Système de récépissé d'entreposage) opportunité pour la transformation locale des matières premières agricoles».

Propos liminaires

L'Autorité de Régulation du Système de Récépissés d'Entreposage (ARRE) a pour missions, notamment, (i) de mettre en place un système de récépissés d'entreposage électronique fiable et sécurisé, en conformité avec les objectifs de la Bourse des Matières Premières, (ii) de réguler et de contrôler le fonctionnement du SRE pour en assurer l'efficacité, l'efficience, la transparence et l'intégrité, (iii) de promouvoir et d'appuyer le développement du SRE dans l'ensemble des filières de marchandises éligibles, (iv) de contribuer à la définition de la politique de l'État en matière de construction d'infrastructures d'entreposage aux normes et d'échange de marchandises conformément aux objectifs de la mise en place de la bourse des matières premières agricoles. Le mécanisme du SRE est relativement simple. Nous avons d'abord les déposants, nos braves paysans, qui, lorsqu'ils ont produit dans de bonnes conditions, grâce à l'encadrement des organes de régulation des filières et des structures étatiques ou privées en charge de cette mission, se rendent dans un entrepôt certifié, dont le gestionnaire est agréé par l'ARRE. Un entrepôt certifié dans le SRE est un entrepôt qui répond à toutes les normes de conservation des produits sans risque de détérioration. Pour réceptionner les produits, le gestionnaire de l'entrepôt contacte l'ARRE à partir de notre plateforme électronique, un système informatique mis en place pour la gestion du SRE, auquel il a accès avec un mot de passe. Grâce à notre système informatique piloté conjointement par des agents de l'ARRE de-

puis nos services et ceux de l'entrepôt présents sur le site, nous supervisons l'ensemble des opérations de réception, de contrôle qualité, de pesage et d'entreposage des produits et nous émettons en temps réel un récépissé depuis notre siège, qui est imprimé par le gestionnaire de l'entrepôt. Le récépissé d'entrepôt mentionne, outre l'identité du déposant, le type de produit, l'origine géographique, l'année de production, le poids, le type d'emballage, le nombre d'emballage et les caractéristiques de qualité telles que le taux d'humidité, etc. Le récépissé d'entrepôt indique avec précision le type, la qualité et la quantité du produit réceptionné par le gestionnaire d'entrepôt et entreposé dans le SRE.

Ce récépissé est immédiatement remis au déposant. Le récépissé d'entreposage est électronique et sécurisé sur notre plateforme. Néanmoins, dans cette phase de démarrage du système, les textes en vigueur nous autorisent à l'avoir sous la forme physique pour que nos parents paysans, les coopératives, les acheteurs, les transformateurs, les exportateurs qui déposent leurs stocks dans le SRE aient une attestation tangible de dépôt de leurs produits.

Lorsqu'un récépissé d'entrepôt est émis, nous le mettons automatiquement à la disposition des banques à travers notre plateforme électronique, à laquelle elles ont accès. À partir de cet instant, les banques sont informées des récépissés émis dans le SRE, des quantités et des qualités des produits stockés dans les entrepôts et de la valeur de ces produits. Ainsi, le déposant, muni de son récépissé d'entreposage, peut entrer en contact avec une banque pour solliciter un prêt en gageant tout le stock ou un pourcentage du produit entreposé dans le SRE.

Après avoir vérifié auprès de l'ARRE, à partir de notre plateforme électronique, l'authenticité du récépissé et donc l'existence effective du stock entreposé, la banque procède au nantissement automatique du récépissé d'entreposage, à partir de notre système informatique, sous la supervision et avec l'autorisation de l'ARRE. Dès cet instant, un nouveau ré-



(Ph : Veronique Dadié)

cépissé est émis par l'ARRE sur le stock de marchandises concerné, mentionnant le nom de la banque et le pourcentage ou le montant du nantissement. La banque met le financement sollicité à la disposition du déposant à partir du compte fiduciaire ouvert par l'ARRE auprès de cette banque, et elle devient, à partir de ce moment, propriétaire de ce récépissé nant, et donc du stock entreposé. Aucune manipulation ne peut être effectuée sur le stock sans l'autorisation de la banque.

Pour le dénouement de l'opération, le stock nanti est vendu par le déposant à un acheteur, notamment un exportateur ou un transformateur pour les besoins de son unité industrielle. Le paiement du stock est alors effectué sur le compte fiduciaire ouvert dans les livres de la banque ayant nanti le récépissé correspondant au stock vendu. Un nouveau récépissé d'entreposage est alors émis par l'ARRE au profit du nouvel

acquéreur. Une fois la transaction effectuée, la banque récupère immédiatement le montant correspondant au financement octroyé au déposant, procède au paiement des frais d'entreposage au gestionnaire de l'entrepôt et remet le reliquat du montant de la vente au déposant, sous la supervision de l'ARRE qui veille au respect de chaque partie. Le nouvel acquéreur récupère le stock correspondant dans l'entrepôt, et le récépissé est archivé. Pour le cas spécifique des transformateurs qui sollicitent un financement auprès des banques pour acquérir la matière première pour la transformation locale, la banque peut utiliser ce système pour acquérir, en toute sécurité, des stocks de matières premières en quantité et en qualité pour le compte de leurs clients transformateurs. Dans ce cas, le financement consistera pour la banque à acquérir auprès des déposants, à partir de la plateforme électronique

de l'ARRE, des récépissés d'entrepôts qu'elle cède à ses clients transformateurs. Lorsque le produit de la transformation est vendu à l'acheteur final, le paiement est effectué sur le compte fiduciaire de l'ARRE ouvert dans les livres de la banque concernée. La banque récupère alors le montant correspondant au financement octroyé et remet le reste du produit de la vente au transformateur qui a vendu sur le marché. Tout cela justifie la création d'un organe de régulation par l'État pour éviter les arnaques et régler les éventuels conflits entre les acteurs.

Comme vous pouvez l'observer, le SRE est un mécanisme innovant qui facilite de financement de tous les acteurs de la chaîne agro-industrielle. Il offre une opportunité exceptionnelle à nos braves paysans d'avoir accès au financement bancaire, et à nos unités de transformation locale de bénéficier de financements conséquents

après des banques pour accroître le volume de leurs activités.

Ce système permet au Président de la République, depuis son bureau, et à tous les ministères concernés et même aux banques, de suivre le processus et d'avoir une vision claire du processus. Nous disposons en temps réel, d'un tableau de bord qui nous permet de suivre toutes les opérations et tous les acteurs impliqués. Le processus est conçu de telle sorte que si, par exemple, le Président de la République veut avoir une idée des entrepôts et des produits (cacao, café, palmier à huile, anacarde, etc.) vendus en Côte d'Ivoire, en temps réel, il va sur le tableau de bord, clique sur la région concernée et l'entrepôt. À partir de cet instant il peut voir la quantité de produit stockée, vendu, le paysan qui a vendu ledit produit, le prix auquel il l'a vendu, la banque qui l'a nanti et même l'acheteur final.

Dans ce même élan, nous sommes en train de voir avec les filières la possibilité d'avoir une géolocalisation des plantations pour que, concernant les polémiques liées au travail des enfants dans la cacao-culture par exemple, l'acheteur puisse avoir une idée des travailleurs du champ pour être situé.

Comme je le disais tantôt, ce sont différents acteurs qui vont procéder à la mise en œuvre du système avec un cadre juridique et institutionnel robuste et des règles de fonctionnement établies. Dans ce processus, les contraintes que nous avons sont dues au fait que le système est récent. Cela est inhérent à toute structure qui vient de débuter, mais le but du dispositif est que lorsqu'un transformateur ou un acheteur qui se trouve à un bout du monde achète un stock de produits, il ne trouve pas qu'il est détérioré. Et que la description initiale mentionnée sur le récépissé d'entreposage ne corresponde plus au produit qui lui est présenté. C'est pour cette raison que nous devons avoir des entrepôts répondant aux normes que nous allons déployer sur toute l'étendue du territoire et correspondant aux vingt-trois produits éligibles au Système de récépissé d'entreposage (SRE) ■

Échanges avec les journalistes

Mise en œuvre du Sre

La Côte d'Ivoire qui dispose d'une base agricole très large et variée a identifié vingt-trois produits éligibles au Sre. Conformément aux objectifs du gouvernement, si nous transformons 50 % de la production d'anacarde et 50% de la production de cacao, cela correspond à plus de 100 mille emplois directs et des centaines de milliards de FCfa par an.

Par ailleurs, un fonds de garantie doit être mis en place parce qu'il faut que le récépissé soit liquéfiable. Chaque déposant qui détient un récépissé d'entreposage doit pouvoir se faire financer par le système bancaire. Et le secteur bancaire devrait prendre un petit risque en fonction de la garantie qu'offre l'État en créant l'Arre.

Il y a aussi le retard observé dans la mise en place des conventions entre les organes de régulation des différentes filières et nous. L'Arre est un organe de régulation et un régulateur ne vit que des redevances et autres prélèvements dédiés aux charges d'investissement et de fonctionnement. C'est le cas de tout organe de régulation tel que l'Autorité de régulation des télécommunications (Artci), l'Autorité de régulation des marchés publics (Armp). Par exemple, puisque nous régulons les récépissés d'entreposage dans les filières agricoles telles que le café, le cacao, l'anacarde, l'hévéa, il est essentiel qu'une ligne de financement du développement du Sre soit inscrite dans le différentiel de prix de ces spéculations, comme c'est le cas du Fonds Interprofessionnel de la recherche et du conseil agricole (Firca). Tout cela est en cours de dis-



Après son propos liminaires, le directeur général de l'Arre (au centre) s'est prêté...

cusson avec les différents acteurs concernés et nous espérons que pour les campagnes 2020 de l'anacarde et du café-cacao, la question du financement du Sre dans le différentiel de prix de ces deux principaux produits sera réglée.

S'agissant des perspectives, nous les appréhendons à court, moyen et long terme. Dans un premier temps, il s'agit de signer des conventions telles que prévues par le décret n°2016-504 du 13 juillet 2016 portant attribution, organisation et fonctionnement de l'Arre, puis de travailler à l'autonomisation du système qui prévoit de voir passer 100 mille tonnes d'anacarde dans les entrepôts de stockage à partir de 2020. Nous avons également la mise en place du fonds de garantie. Grâce à ce fonds, le financement des récépissés d'entreposage par le secteur bancaire sera facilité, ce qui favorisera la promotion de l'industrialisation dans les zones de production et permettra ainsi de transformer les zones rurales en

zones de prospérité.

À moyen terme, il s'agira d'étendre le Sre à l'ensemble des produits éligibles. Cela passe par la réalisation d'études pour chacune des spéculations. Ces études qui ont déjà démarré avec l'anacarde, le cacao et le maïs seront réalisées dans le cadre d'un plan d'action défini sur plusieurs années. Les résultats permettront de connaître, pour chaque spéculation, les exigences techniques de l'entreposage, la rentabilité pour les gestionnaires d'entrepôts et les transformateurs ainsi que les risques liés au financement. A titre d'exemple, les études réalisées dans la filière anacarde nous ont permis d'évaluer à 400 mille tonnes la quantité de noix brutes de cajou qui passera par les entrepôts Sre d'ici à 2024. L'État veut transformer un million de tonnes de cacao. Nous sommes actuellement à 35 % de taux de transformation. Pour 500 000 tonnes, il faut environ 600 000 m² d'entrepôts. Quand on divise cette superficie par la super-

ficie moyenne d'un entrepôt rentable estimée à 3000 m², cela correspond à un besoin de 200 entrepôts intelligents et conformes aux exigences techniques du Sre. Comme vous le remarquez, les besoins d'investissements demeurent encore importants pour rendre le système pleinement opérationnel pour le bien des acteurs de la chaîne agro-industrielle en général et de nos braves paysans en particulier.

À long terme, lorsque nous aurons réalisé les investissements nécessaires et mis en place l'ensemble des mécanismes de soutien au Sre, le producteur pourra vendre son produit -déjà dans le système- selon le moment qui lui conviendra et les fluctuations des cours. Il s'agira de faire en sorte que les produits soient conservés sur un cycle de saison au moins. Ce sera une plateforme d'échanges qui permet de maîtriser les coûts et de vendre. Et qu'on puisse avoir un switch sur le compte fiduciaire qui permet de vendre en temps réel.

A titre d'exemple, en Inde, il y a une qui fait un milliard de dollars, donc similaire à notre système. C'est l'objectif le plus simple pour nous. Nous réglons un système qui permet d'effectuer des échanges de marchandises stockées dans des entrepôts. Nous faisons du physique. Pour vendre des titres physiques, il faut avoir un système en Back office. L'Inde atteint le milliard de dollars avec tous les produits éligibles dans ce pays. Nous pouvons arriver à ce chiffre rien qu'avec l'anacarde. Comme en Inde, la bourse des matières premières agricoles viendra se greffer sur le Sre. Ce marché fait 5,5 milliards de dollars par jour en Inde.

Le Sre est lancé et opérationnel en Côte d'Ivoire. La loi est exhaustive et prend en compte plusieurs domaines, notamment les mines. Mais l'objectif du Président de la République -l'exposé des motifs le dit clairement- c'est de développer l'agro-industrie. La promotion des chaînes de valeurs agro industrielles permet de régler, de manière extraordinaire, la question de l'employabilité des jeunes et des femmes, de garantir et d'accroître les revenus de nos braves paysans. Et de développer les zones rurales. D'autant plus que si le paysan est bancarisé, il aura accès au crédit immobilier, à l'assurance maladie, aux véhicules, aux machines agricoles et pourra améliorer la rentabilité de son exploitation grâce à la mécanisation. Ainsi, les titres de propriété des paysans pourront -lorsque nous allons mettre en place notre switch bancaire- être vendus par une Bourse qui est à un étage supérieur et qui fait des centaines de millions de dollars par jour, pour le bonheur d'une Côte d'Ivoire émergente, stable et pacifiée.

sion relativement à la chaîne de valeurs.

Les sources de financement

Comme je l'ai mentionné tantôt, une autorité de régulation fonctionne normalement avec des redevances et autres prélèvements prévus par les textes en vigueur. Le législateur, dans le décret n°2016-504 du 13 juillet 2016, a prévu six sources de financement de l'Arre. Il s'agit des frais de retrait des dossiers des agréments, les frais d'agréments eux-mêmes et les contributions des filières éligibles. Nous avons également la quote-part réservée à l'Arre sur les coûts des prestations dans les échanges qui se font au niveau du système. Quand le débouclage s'effectue, évidemment vous avez profité de l'espace électronique et de la surveillance de l'entrepôt. Le législateur a prévu que 5% du chiffre d'affaires de tous les acteurs, hormis le paysan, reviennent à l'Arre. Le Président de la République a mis un accent particulier sur le fait qu'aucune charge du Sre ne pèse sur le producteur pour le moment. Toutes les charges d'entreposage ne pèsent que sur l'acheteur final. A ces quatre sources de financement, il faut ajouter les appuis des partenaires techniques et financiers et enfin, le budget de l'État. Mais le plus important, c'est que les ressources propres de l'Arre vont être constituées par les acteurs qui vont venir s'agréer et par la quote-part qui est prise sur le nombre de transactions. Le Président a fixé comme objectif immédiat, la mise en place de la Bourse des matières premières agricoles en juin 2020. On commencera avec trois produits : l'anacarde, la noix de cola et le maïs. Si cela est effectif, nous qui assurons la transaction, la régulation serons plus à l'aise et plus outillés pour exercer de façon optimale. Nous avons signé un partenariat avec une entreprise chinoise qui nous a aidés à financer les études de faisabilité. Elle a décliné aussi de nous accompagner dans la construction de 108 entrepôts intelligents sur trois ans ■

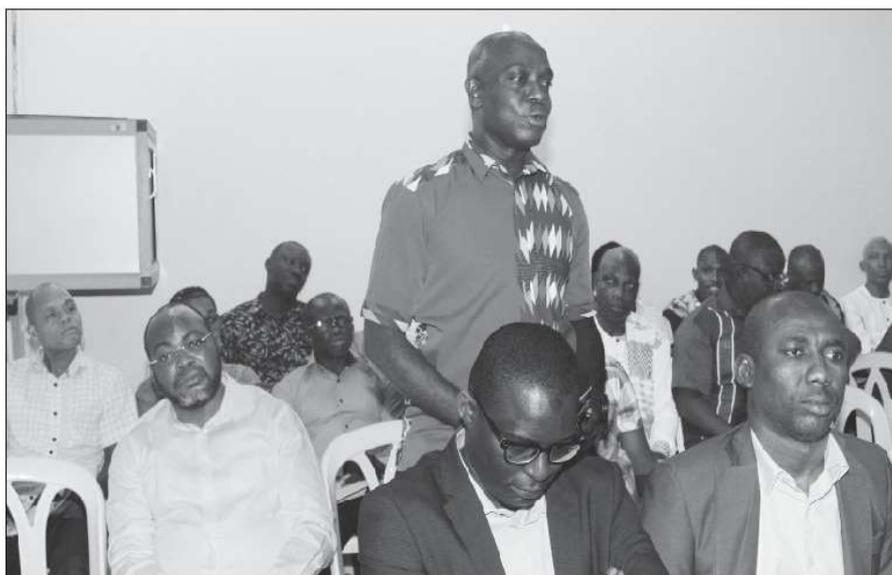
Le Sre, pourquoi maintenant?

C'est la marche et la vision du pays qui commandent cela. C'est aussi la priorité que le décideur choisit en fonction des conjonctures du monde. Sous l'ère du Président Félix Houphouët-Boigny, il y avait des magasins généraux. Mais il fallait bien structurer et bien produire en quantité et en qualité pour espérer faire une Bourse. Tout cela était fait dans le cadre de la recherche d'un meilleur mécanisme pour les échanges sur ces spéculations. Avec l'arrivée du Chef de l'État, SEM, Alassane Ouattara, un économiste chevronné, il fallait trouver les outils pour la transformation structurelle de l'économie afin d'avoir de quoi booster l'économie. C'est ainsi qu'il a décidé de s'appuyer sur l'agro-industrie, un secteur qui présente une importante marge de progres-

Coordination :

David Ya
Retranscription
 Bamba Aboubakar
 Anoh Kouao
 Germain Gabo
 Kanatè Mamadou
 Casimir Djezou
 Hervé Adou
 Isabelle Somian
 Marcel Appena
 Franck Yéo
 Émeline Péné
 Francis Kouamé
 Dramous Yété
 Jean Kouika Bavane
 Édouard Koudou

Demain la suite des échanges



...aux questions des journalistes. (Ph : Véronique Dadié)

Assahoré Konan Jacques, Dg du Trésor public : «Le compte unique du Trésor est opérationnel depuis le 1^{er} juin 2019 »

Le compte unique du Trésor est l'une des réformes majeures opérées dans la gestion des finances publiques. Le directeur général du Trésor et de la comptabilité publique explique les enjeux de cette innovation.

Dans le cadre de la réforme du secteur financier, il a été créé l'Observatoire de la Qualité des Services Financiers de Côte d'Ivoire (OQSF-CI). Quel bilan faites-vous de ses activités ?

-Avant de dresser le bilan de l'Observatoire de la Qualité des Services Financiers de Côte d'Ivoire (OQSF-CI), permettez-moi d'indiquer que cette structure a été créée par décret n° 2016-1136 du 21 décembre 2016. L'Observatoire a pour mission essentielle de renforcer la confiance des populations envers le secteur financier notamment les banques, les systèmes financiers décentralisés et les sociétés d'assurance, par l'amélioration de la qualité des services financiers offerts. A cet effet, elle intervient dans l'éducation financière des populations, dans la mise à disposition d'informations sur les conditions d'accès aux services financiers notamment les coûts, ce qui permet de renforcer la transparence et aux populations de faire des choix éclairés. Un service de médiation financière est également offert par l'Observatoire de la Qualité des Services Financiers, pour permettre aux clients des institutions financières et à ces dernières de trouver des solutions amiables en cas de litiges, après une phase de conciliation menée par le Secrétariat Exécutif de l'Observatoire.

L'Observatoire est donc un outil important de consolidation de notre secteur financier. Pour revenir à votre question, il faut dire que les choses avancent bien avec la mise en place des différents organes de l'Observatoire, à savoir le Conseil d'Orientation que je préside, le Secrétariat Exécutif et la médiation. L'Observatoire dispose par ailleurs d'un siège situé à la Riviera Bonoumin.

Le lancement des activités a eu lieu le 25 avril 2019 et depuis lors, l'Observatoire a organisé plusieurs rencontres avec les fournisseurs de services financiers, les associations de consommateurs, pour ne citer que ceux-là dans le cadre de son plan de visibilité. Ce plan de visibilité continue de se déployer parce que notre objectif est que chaque citoyen ivoirien sache que l'Observatoire existe et qu'il peut répondre à ses préoccupations en ce qui

concerne le secteur financier. De manière très concrète aujourd'hui, l'Observatoire dispose d'un site internet : www.oqsf.ci qui permet aux populations de poser leurs problèmes et de recevoir des réponses en termes d'orientations et d'informations. J'invite donc tous nos auditeurs et lecteurs ainsi que vous-mêmes les journalistes à aller visiter ce site qui indique par ailleurs le numéro de téléphone par lequel on peut joindre l'Observatoire, c'est-à-dire le 22 49 20 89 et l'adresse électronique qui est : infos@oqsf.finances.gouv.ci. Les populations peuvent également se rendre à l'Observatoire pour le traitement des dossiers et préoccupations qui les concernent.

L'Observatoire de la Qualité des Services Financiers est donc en marche. Les prochaines étapes vont consister à doter l'Observatoire d'un site comparateur des conditions des services financiers et renforcer les dispositifs digitaux d'écoute et de traitement des questions d'intérêt des populations.

Où en est-on concrètement avec les saisines de l'Observatoire par les populations ?

Les saisines de l'Observatoire par les populations restent timides. Pour preuve, à fin 2019, nous enregistrons seulement 23 saisines qui portent essentiellement sur des quêtes d'informations



bancaires de l'État, qui donne une vue d'ensemble de ses liquidités.

Fondé sur le principe de l'unité de la trésorerie, le Cut est généralement composé d'un compte ou d'une série de comptes liés à partir desquels l'État effectue la totalité de ses encaissements et décaissements.

En matière de gestion de la trésorerie, le Cut permet de réduire les délais de verse-

ment prudente et maîtrisée de la dette publique. Le compte unique du Trésor est opérationnel depuis le 1^{er} juin 2019 et les difficultés rencontrées sont corrigées au fur et à mesure afin de rendre le dispositif véritablement opérationnel.

Comment se porte le secteur des assurances ?

Le secteur des assurances se porte bien nonobstant des dé-

banques et établissements financiers.

Il convient d'indiquer qu'au cours des trois dernières années, l'agrément a été retiré à 4 compagnies d'assurances et dans cette même période, 4 nouvelles compagnies d'assurances ont été agréées. En ce qui concerne l'activité de courtage d'assurances, 126 agréments ont été délivrés pour 17 agréments retirés au cours des trois dernières années.

Le secteur dispose également de quatre instruments qui accompagnent les activités d'assurance, à savoir un Fonds de Garantie Automobile (Fga) dont le rôle est d'indemniser les victimes d'accident de la circulation pour lesquelles, soit le responsable de l'accident n'est pas identifié, soit il est identifié mais n'est pas assuré, un Pool de Coassurance dans le secteur des transports publics de voyageurs dénommé Pool Tpv, un Bureau National de la Carte Brune Cedeao et un Centre professionnel de formation d'assurances.

Le chiffre d'affaires provisoire de l'exercice 2019 qui vient d'être clôturé s'élève à 393 milliards de francs CFA, soit une augmentation de 8,56% par rapport à l'exercice 2018. Au cours des dix dernières années, le taux annuel moyen de croissance de l'activité d'assurance du marché ivoirien est de 8 %. La Côte d'Ivoire, qui est le leader de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (Cima), représente plus de 28 % des primes collectées dans l'espace.

Le secteur dispose de plus 700 milliards d'actifs dans l'économie nationale et absorbe une main d'œuvre de l'ordre de 2000 salariés. Les prestations fournies s'élèvent à plus de 300 milliards de francs CFA en 2018.

Enfin, il convient de relever que le secteur des assurances participe régulièrement aux opérations d'emprunts lancées par le Trésor public et se profite de l'occasion que vous m'offrez pour adresser toute ma reconnaissance à l'Asaci pour cette attitude républicaine.

La Côte d'Ivoire a le marché le plus dynamique de l'espace Cima. Mais il n'en demeure pas moins vrai que le taux de pénétration de l'assurance est encore très

faible. Quelle est votre stratégie pour relever ce taux ?

Le taux de pénétration de l'assurance en Côte d'Ivoire est de l'ordre 1,60 %. Malgré cette position de leader dans l'espace de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (Cima), ce taux est très faible comparé aux pays comme le Kenya (2,60 %), le Maroc (3,9 %) et surtout la Namibie (7,55 %) et l'Afrique du Sud (14 %). Plusieurs actions sont envisagées pour améliorer ce taux au niveau de la Cima. Il s'agit de la révision du cadre réglementaire en vue de le rendre plus adapté, l'adaptation des produits aux besoins des populations et une meilleure organisation de l'activité sur le terrain.

Au niveau réglementaire et communautaire, la Cima, à travers le Conseil des ministres en charge des assurances, légifère en fonction de l'évolution du marché en vue d'un meilleur encadrement de l'activité. On peut citer comme exemple, le barème d'indemnisation en matière d'accidents corporels de la circulation. Ce barème a connu plusieurs aménagements.

Le contrôle de l'application de la réglementation est effectué aussi bien par le Secrétariat général de la Cima que par la Direction des Assurances. Dans la dynamique de l'évolution de la réglementation, le contrôle a été étendu à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (Lbc/ft). Il a été également étendu, il y a quelques années, aux compagnies de réassurance qui exercent dans l'espace.

La question de l'adaptation des produits aux besoins des populations est une question importante parce que les populations sont de plus en plus exigeantes. A ce niveau, il convient de relever qu'au cours de ces dernières années, les assureurs ont fait des efforts en mettant sur le marché de plus en plus de produits adaptés aux besoins des citoyens. Nous voulons saluer ici ce progrès et les emmener à poursuivre dans cet élan. Il en est de même pour les autorités de supervision. Conscient du fait que les produits classiques sont hors de portée de la plupart de nos concitoyens, le Conseil des ministres des assurances a pris un certain nombre de textes en vue d'impulser une

À ce jour, nous enregistrons un taux d'avancement de plus de 90%, et la dynamique d'évolution dans laquelle nous sommes engagés nous oblige à poursuivre nos efforts pour faire du Trésor Public une administration plus performante au service d'une Côte d'Ivoire émergente.

et de conseils et un peu de conciliation. Pour cette année, nous n'avons pas encore de sollicitations. Voilà pourquoi j'indiquais qu'il fallait rendre davantage visible l'Observatoire, en intensifiant les actions de communication.

Où en êtes-vous avec la mise en place du Compte Unique du Trésor (Cut) ?

-Le Cut se définit comme une structure unifiée des comptes

ment des recettes, d'éliminer les ressources oisives, de disposer de l'information, en temps réel, sur le niveau des avoirs liquides de l'État, de disposer des ressources en temps utile, de réduire les délais de règlement des dépenses publiques, de favoriser la gestion active de la trésorerie

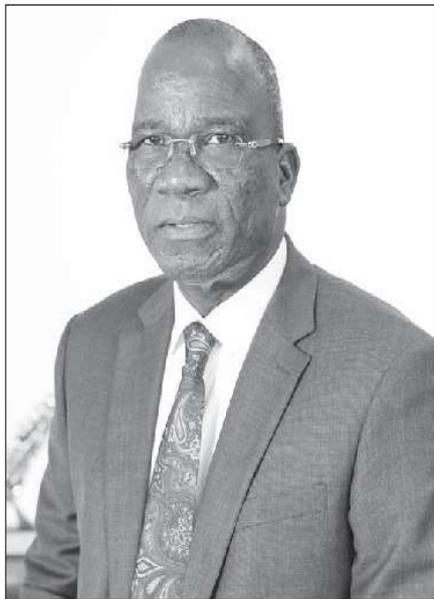
En matière de gestion de la dette, le Cut permet une meilleure définition des besoins réels de l'État et une émis-

fis à relever à l'instar d'autres secteurs d'activités de notre économie.

Le secteur des assurances compte actuellement 32 compagnies d'assurances dont 11 exerçant dans les branches vie et 21 dans les branches non vie, 11 compagnies de réassurance ou représentations de compagnies de réassurance, 315 courtiers d'assurances, Plus d'un millier d'agents généraux, d'agents mandataires et d'agents de

nouvelle dynamique dans le développement du secteur. C'est dans cette optique que le texte relatif à la réglementation en matière de micro assurance a été adopté en 2012. Avec la micro-assurance, il est possible de toucher même les ménages à faibles revenus. On note également des extensions d'agréments de quelques compagnies d'assurances pour la pratique de la micro assurance. Ces initiatives constituent une opportunité pour le monde agricole. Cependant, pour un vrai décollage de la micro-assurance, il ya des mesures d'accompagnement à prendre notamment en matière fiscale. La réglementation relative à l'assurance Takaful, qui fait partie de la finance islamique vient d'être également adoptée. Elle répond aussi à la problématique de prise en compte des spécificités des besoins de certaines populations. D'autres projets d'amélioration du système sont également en discussion relativement à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication notamment les Fin-

Tech ou AssurTech pour tenir compte des bouleversements actuels de l'écosystème. La mise en œuvre effective de ces textes et l'éducation financière pourraient contribuer à relever le taux de pénétration de l'assurance dans les années à venir. Pour l'heure, des initiatives d'assurances indicelles sont en cours avec un accompagnement de Global Index Insurance Facility (GIIIF) qui est un programme de la Banque Mondiale. Enfin, il faut le relever, l'organisation de l'activité sur le terrain prend en compte l'existence de deux faitières : l'association des sociétés d'assurance (ASA-CI) et l'association des courtiers d'assurance et de réassurance (ANCARCI). Ces deux associations travaillent sur le terrain et sont régulièrement en concertation avec la tutelle sur les problématiques du marché. La tutelle de son côté occupe le terrain, non seulement par le contrôle des acteurs, mais aussi par des campagnes de sensibilisation. A cet effet, mes services ont mené au cours de ces dernières années des activités de sensibilisation sur le plan



local en vue d'encourager les populations à souscrire à des polices d'assurance. Les dernières activités ont porté l'une sur la sensibilisation des opérateurs économiques assujettis à une obligation d'as-

surance de responsabilité civile professionnelle et l'autre sur la sensibilisation du grand public au rôle de l'assurance dans une économie moderne à travers les journées nationales de l'assurance.

Pour 2020 quels sont vos priorités ?

Les priorités du Trésor public au titre de l'année 2020 s'inscrivent dans le droit fil des orientations gouvernementales. Il s'agira prioritairement de mobiliser les ressources nécessaires pour faire face aux engagements de l'État dans un contexte marqué par l'organisation des élections générales. Par ailleurs, il convient de noter que le récent contexte de l'obtention du certificat de la conformité à la norme ISO 9001 version 2015 nous incline à prioriser de prime abord, la transformation numérique de notre administration. Ce chantier, ouvert en 2019, devrait se poursuivre et, mieux, se concrétiser au cours de l'année 2020 ; car la maturité numérique est l'une des caractéristiques des administrations modernes. Au titre des actions majeures en rapport avec le « tout digital », nous pouvons citer entres autres la mise en exploitation des applicatifs TRESORPAY et TRESORMONEY qui devraient apporter plus de sécurité dans la mobilisation des ressources et une célérité dans le règlement de cer-

taines dépenses. En marge de cette action, il faut également retenir la dématérialisation globale des tâches répétitives qui va offrir à l'agent du Trésor Public plus d'efficacité et d'efficience dans l'atteinte des objectifs qui lui sont assignés. Ensuite, une autre priorité qu'il convient d'évoquer est l'achèvement des réformes inscrites dans notre Plan de Développement Stratégique couvrant la période 2016-2020. Il s'agit de projets structurants, pour notre administration, entamés depuis notre arrivée en juin 2016. A ce jour, nous enregistrons un taux d'avancement de plus de 90%, et la dynamique d'évolution dans laquelle nous sommes engagés nous oblige à poursuivre nos efforts pour faire du Trésor public une administration plus performante au service d'une Côte d'Ivoire émergente. Enfin, il s'agira pour nous d'œuvrer, au quotidien, au maintien du certificat obtenu, en veillant au respect des exigences de la norme dans l'intérêt légitime nos clients. ■

RÉALISÉE
PAR AMEDÉE ASSI

Quand le Trésor public réinvente le service public

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique est certifiée ISO 9001 version 2015. Une certification de l'ensemble de ses services approuvée le 28 novembre 2019, par l'Association Française de Normalisation (AFNOR). Retour sur une expérience éditante qui fera incontestablement date dans l'histoire de la modernisation de l'administration publique ivoirienne. C'est en 2001 que la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique s'engage, sous l'impulsion de ses dirigeants d'alors, dans la Démarche Qualité. Les efforts constants engagés par les différents directeurs généraux qui se sont succédé vont permettre au Trésor Public d'intégrer progressivement le management par la qualité comme une référence dans la conduite des activités des services. Très vite, la conception et le déploiement du Système de Management de la Qualité dans tous les services portent leurs fruits avec notamment :

- 2003 : démarrage de l'implémentation du système de management de la Qualité ;
- 2008 : certification à la norme ISO 9001 version 2000 de la Trésorerie Générale de Yamoussoukro ;
- 2011 : certification à la

norme ISO 9001 version 2008 de l'Ex-ACDP (actuelle Paierie Générale de la Dette Publique) ;

- 2016 : mise en place du Plan Stratégique de Développement (PSD) 2016-2020 avec un objectif stratégique clairement affirmé : assurer la certification globale des services du Trésor Public.

Pour rendre ces efforts visibles, le Trésor Public décide d'entreprendre la certification de ses services. Ainsi, la Trésorerie Générale de Yamoussoukro est choisie comme site pilote en 2008. Expérience réussie en novembre 2008 par ce poste comptable, avec l'obtention du certificat ISO 9001 version 2000. Certificat renouvelé en 2011 et 2014 à la version 2008 de la norme ISO 9001. Cette expérience à succès est reproduite à la Paierie Générale de la Dette Publique (anciennement Agence Comptable de la Dette Publique), qui sera certifiée à la norme ISO 9001 version 2008 en 2011 ; certificat renouvelé en 2014. C'est dans l'optique de diffuser les méthodes et outils de travail largement éprouvés dans ces deux postes comptables certifiés que le nouveau Directeur Général, ASSAHORE Konan Jacques, va initier, dès sa nomination en 2016, le projet de la certification globale.

Projet inscrit à juste titre au nombre des grands chantiers du Plan Stratégique de Développement du Trésor Public 2016-2020. Lequel Plan découle lui-même de la vision du Directeur Général dont l'objectif in fine, est de bâtir un Trésor Public plus performant capable d'accompagner efficacement le développement économique de la Côte d'Ivoire. Ainsi le Trésor Public se dote d'une Politique Qualité adossée aux axes stratégiques du PSD. Il développe un système d'approche processus reposant sur une cartographie des processus. Cartographie comportant 19 processus dont 4 Processus de Management, 9 Processus de Réalisation et 6 Processus Supports. De même, un Manuel de Procédures décrivant les processus est élaboré et mis à la disposition de l'ensemble des services. En outre, le Trésor Public va mettre en place d'importants dispositifs visant à placer l'utilisateur/client au centre de son Management et à faire de la satisfaction de celui-ci une préoccupation permanente. Il s'agit notamment :

- du Centre d'Ecoute du Trésor Public ;
- de la plate-forme de digitalisation de la relation client dénommée BAOBAB ;

- des cadres de concertation avec les usagers/clients et les partenaires ;
- du référentiel des Engagements de service ;
- de l'Observatoire de l'Ethique et de la Déontologie.

Au titre de la planification, il est développé et déployé dans tous les services un système de contrôle interne et de maîtrise des risques. Des plans d'actions annuels des processus et des projets sont élaborés périodiquement et font l'objet de suivi/évaluation. Au titre de l'évaluation, plusieurs dispositions existent dont, le Comité de Direction, les missions d'inspection et d'audit pilotées par l'Inspection Générale du Trésor avec en son sein le Département de l'Audit Interne (DAI), les Séminaires bilan pour les revues de direction, les Enquêtes de satisfaction, les Reporting, les Comité d'audit, les Comités Risque, etc. Au niveau des agents, un système d'évaluation des performances reposant sur des contrats d'objectifs est mis en place. En outre, l'Institution peut se féliciter de disposer d'un personnel de qualité qui bénéficie régulièrement de renforcement de ses capacités ainsi que d'infrastructures nécessaires à son fonctionnement.

Le Trésor Public fait aussi de sa transformation digitale, un levier de performance. Une politique traduite dans les notes d'orientation de la Direction Générale, au titre des années 2019 et 2020, placées sous le sceau de la Digitalisation. Ainsi, plusieurs applications sont développées pour faciliter le travail dont ASTER, SIGCOT, SIGEPN etc. Cette digitalisation s'appuie sur des outils tels que de la plate-forme de gestion de la relation client dénommée BAOBAB ; le site internet du Trésor, l'Intranet, l'affichage dynamique, baobab, Trésor Pay, ebanktresor, etc. Un système de visio-conférence permet aussi à tous les chefs de poste de participer aux réunions du Comité de Direction sur toute l'étendue du territoire national sans se déplacer. De plus, pour tenir le pari de former au moins une fois tous les deux ans les quelques 4000 agents que compte le Trésor Public, un dispositif de formation à distance appelé e-learning a été mis et permet à travers des capsules de mettre en ligne des thèmes diversifiés portant sur la comptabilité, le système de management de la qualité, le contrôle interne, l'anglais, la bureautique, etc. La Direction Générale organise également des

Team-Building, régulièrement, pour fédérer les acteurs autour du Plan Stratégique de Développement. Une politique sociale adaptée aux besoins du personnel est aussi déployée, à travers la Caisse de retraite complémentaire des agents du Trésor, le Centre médical, l'Assurance Amati, le projet immobilier, un restaurant d'entreprise qui ouvrira ses portes à fin février, etc. Des objectifs de mobilisation de ressources financières, toujours atteints, via les marchés de capitaux internationaux et régionaux par des émissions de titres d'emprunt sous la forme d'obligations, de Sukuks, de bons du Trésor et d'eurobonds. Maillon essentiel dans la gestion des Finances Publiques, le Trésor Public certifié s'approprie ainsi les bonnes pratiques et les normes internationales de gestion comptable, bancaire, financière et administrative, nécessaires pour renforcer la confiance des usagers/clients, rassurer davantage les partenaires au développement, accroître et pérenniser les capacités de financement et consolider la qualité de la signature de l'État de Côte d'Ivoire. ■

A. ASSI

Droits de l'Homme

Bientôt un cadre de lutte contre l'impunité

Le secrétariat d'État chargé des Droits de l'Homme a organisé, hier, sa rentrée solennelle 2020 pour faire le bilan de ses activités de 2019 et se projeter dans l'avenir.

La Secrétaire d'État auprès du Garde des sceaux, ministre de la Justice et des droits de l'Homme, chargée des Droits de l'Homme, pour l'année en cours, a inscrit beaucoup d'activités dans son programme.

Au cours de la rentrée solennelle de son département, hier, Aimée Zebeyoux a, dans son discours-programme, révélé qu'au titre du « renforcement des institutions pour la paix et la bonne gouvernance », il est prévu « la création d'un cadre de lutte contre l'impunité ». Convaincu qu'en Afrique, les joutes électorales, particulièrement la présidentielle, sont bien souvent sources de tensions, le Secrétariat d'État chargé des Droits de l'Homme envisage, avec la participation des parties prenantes, de contribuer



Les membres du secrétariat d'État chargé des Droits de l'homme lors de leur rentrée solennelle.

inlassablement à la prévention des conflits et au renforcement de la paix sociale en période électorale. Au niveau de l'axe 4 de son Programme d'actions prioritaires dénommé « Promotion de la jeunesse et de la femme », il prévoit d'organiser des campagnes de sensibilisation de 1 200 jeunes

leaders et de 1 200 femmes leaders sur les comportements citoyens à observer avant, pendant et après les élections. Il a inscrit également dans son agenda la reconstitution des missions d'observation et d'alertes précoces mises en place lors des élections locales de 2018.

Si Aimée Zebeyoux reconnaît qu'en termes de

pect des Droits de l'Homme en Côte d'Ivoire, « les avancées sont significatives », elle soutient, cependant, que des défis sont à relever. « Ensemble, mobilisons-nous afin de permettre à chaque citoyen une jouissance effective des Droits inhérents à la personne humaine. Travaillons à le réaliser », a-t-elle dit. Jetant un regard sur les activités de l'an dernier, la Secrétaire d'État chargée des Droits de l'homme a rappelé un certain nombre d'événements. Aimée Zebeyoux a dit que sa structure a représenté

la Côte d'Ivoire aux 64^e et 65^e sessions de la Commission africaine des Droits de l'homme et des peuples, respectivement à Charm el-Sheikh (Egypte) et à Banjul (Gambie) ; à la 33^e session de l'examen périodique universel, du 6 au 17 mai dernier, à Genève (Suisse), au cours de laquelle le 3^e rapport de la Côte d'Ivoire a été présenté.

Au plan national, diverses activités de sensibilisation des populations au respect des Droits de l'homme et des libertés ont été menées.

EMMANUEL KOUASSI

Cohésion sociale

La place Nelson Mandela pour magnifier la paix inaugurée, hier à Abidjan

La place Nelson Mandela, ou encore Mandela Peace Park, dans le périmètre de la place de la République à Abidjan-Plateau, a été inaugurée, hier, par la mairie du Plateau. La cérémonie s'est déroulée en présence d'illustres invités dont Ndileka Mandela (petite-fille de Nelson Mandela) représentant la famille et Limpho Mnyamane, au nom de la Fondation Nelson Mandela. Une Ong créée en 1999 et qui, entre autres actions, contribue à pérenniser la vision et l'œuvre du premier Président noir d'Afrique du Sud.

C'est d'ailleurs aux côtés de ces invités de marque que le ministre Maurice Bandaman (au nom du Président Alassane Ouattara) et les anciennes Premières dames, Simone Gbagbo et Henriette Bédié, ont procédé à la coupure du ruban symbolique marquant l'ouverture officielle de cette place emblématique. Suivie par cet autre acte symbolique qui a consisté à dévoiler le buste de l'ancien homme politique sud-africain, sous un tonnerre d'applaudissements.

Côté allocutions, le ministre Maurice Bandaman de la Culture et de la Francophonie s'est réjoui de la réalisation de ce projet. « C'est une grande fierté pour la Côte d'Ivoire d'abriter un mémorial dédié à ce grand homme africain », a-t-il avoué. En assurant que l'ancien Président sud-africain a œuvré pour la dignité de l'ensemble des citoyens dans le monde entier, le ministre de la Culture a invité les Ivoiriens et tous ceux qui sont de passage à Abidjan à « effectuer un pèlerinage » en ce lieu pour



Plusieurs personnalités politiques, diplomatiques et religieuses étaient présentes à l'inauguration de la place Mandela.

s'imprégner de l'héritage de Mandela.

La petite-fille du père de la nation arc-en-ciel évoquera, pour sa part, l'homme dans sa dimension de combattant de la paix. « Sa contribution à la paix est énorme », a-t-elle fait remarquer, ajoutant que Nelson Mandela reste un symbole de l'espoir et de la paix. Pour elle, cette place qui porte son nom permettra à la jeune génération de s'imprégner et de partager les idéaux de paix prônés par le politique sud-africain.

Pour le député-maire de la commune du Plateau, Jacques Gabriel Ehouo, « la vie politique de cet illustre personnage nous laisse entrevoir deux vertus : la force du pardon et l'homme d'action. Mandela Peace Park parle à chacun de nous. Elle se veut un symbole de réconciliation et un sanctuaire qui consacrent le rayonnement de la paix dans notre pays et dans le monde ». Aussi a-t-il recommandé de la saisir comme telle et de s'en inspirer.

« La conception de cette place qui porte aujourd'hui le nom d'une icône de l'humanité tout entière a eu un important dis-

positif symbolique, dans la mesure où nous avons hérité de quatre îlots, progressivement du plus petit au plus grand, orientés vers la place de la République. Nous avons défini, en premier lieu, le premier îlot baptisé le Mémorial, coiffé du buste de Nelson Mandela, accessible après des marches », a expliqué Apovo Jean Virgil, au nom des architectes chargés de la conception de l'espace.

Il a expliqué que chaque marche dispose, de part et d'autre, de pensées d'illustres personnalités comme Houphouët-Boigny, Nelson Mandela, Martin Luther King. Le jardin du Calumet, l'arbre à palabres et une passerelle à aménager constituent les trois autres éléments majeurs de la Mandela Peace Park.

La cérémonie a été également marquée par la présence du ministre de la Communication et des Médias, Sidi Touré, par ailleurs porte-parole du gouvernement et de son homologue en charge des Transports, Amadou Koné.

MARCEL APPENA

Ministère des Affaires étrangères Six diplomates faits officiers de l'Ordre national



Le ministre des Affaires étrangères a félicité ses collaborateurs pour avoir contribué au rayonnement de la Côte d'Ivoire à l'extérieur.

Le ministre des Affaires étrangères, Marcel Amon-Tanoh, a élevé, le 30 janvier, six ambassadeurs ivoiriens au grade d'officier dans l'Ordre national de la République de Côte d'Ivoire. Au cours d'une cérémonie au ministère des Affaires étrangères au Plateau, il leur a traduit toute la reconnaissance de la Côte d'Ivoire en présence de leurs pairs et du personnel administratif du département ministériel. Pour le ministre, le travail acharné des diplomates a permis, durant la décennie qui s'achève, de redorer le

blason de la Côte d'Ivoire à l'international. Le pays compte désormais dans le concert des nations. Ce qui lui a permis de siéger au Conseil de sécurité des Nations unies pendant deux années. Marcel Amon-Tanoh a annoncé d'autres décorations afin d'amener les ambassadeurs à mieux vendre la destination Côte d'Ivoire. Désormais prêts à regagner leurs postes d'affectation respectifs, les six ambassadeurs ivoiriens partent avec les distinctions posées sur leurs costumes. Témoignage, pour Marcel Amon-Tanoh, du travail bien

fait, comme l'a toujours souhaité le Président de la République Alassane Ouattara. L'ambassadeur Amani Affoué Sara, au nom des récipiendaires, a exprimé toute leur joie et leur gratitude au ministre et particulièrement au Président de la République pour la confiance placée en eux et qui leur vaut de représenter le pays à l'extérieur. Ils se sont engagés à continuer de travailler avec rigueur, pour fournir des résultats satisfaisants et bénéfiques à la nation ivoirienne et mériter la confiance du Chef de l'État.

HERVE ADOU

Sercom

Harmonisation du Baccalauréat dans l'espace Uemoa Les acteurs peaufinent le projet à Abidjan

Un atelier de renforcement des capacités des acteurs impliqués dans l'Initiative d'harmonisation du baccalauréat dans les États membres de l'Uemoa se tient du 3 au 7 février à Ivotel au Plateau.

Le directeur de cabinet du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle, Kabran Assoumou, a présidé, lundi, au Plateau à Ivotel, la cérémonie d'ouverture de l'Atelier national de renforcement des capacités des acteurs impliqués dans l'Initiative d'harmonisation du baccalauréat dans les États membres de l'Uemoa. Cette réforme à terme, est une opportunité pour faire du bac un examen répondant aux standards internationaux en matière d'évaluation des acquisitions et compétences des élèves de la classe de terminale du second cycle. Dans sa déclaration, le représentant de la ministre Kandia Camara a engagé « tous les participants à s'impliquer activement dans toutes les phases du déroulement de cet atelier dont les résultats permettront à la mise en place d'un système harmonisé du baccalauréat dans l'espace communautaire ». Bien avant, Kabran



L'atelier de formation qui a rassemblé une soixantaine de participants, s'achèvera le vendredi 7 février prochain. (PH: DR)

Assoumou a précisé que cet atelier de cinq (5) jours à Abidjan s'inscrit dans le droit fil des recommandations formulées en 2019, aux termes des travaux du 8e Atelier régional pour l'harmonisation du Bac à Ouagadougou (Burkina Faso). Là-bas, a-t-il poursuivi, l'une des recom-

mandations concernait « le suivi par l'Uemoa de la mise en œuvre du processus d'harmonisation du bac dans les États, dont notamment l'extension de l'expérimentation à trois autres disciplines (Physique-chimie, anglais et philosophie). A ce propos, il est bien de relever que les équipes-pluri-

disciplinaires nationales des États membres de l'Union

ont retenu quatre disciplines pilotes (français, mathématiques, histoire-géographie et les sciences de la vie et de la terre). Auxquelles se sont ajoutées trois nouvelles matières en 2019 (physique-chimie, anglais et philosophie). Toute chose qui porte à 7 disciplines les matières retenues dans cette réforme. Gustave Diasso, représentant résident de la Commission de l'Uemoa en Côte d'Ivoire s'est à son tour exprimé sur l'importance de cet atelier. Dans son intervention, il a invité les participants, à « se pencher sur le processus engagé depuis plusieurs années au niveau communautaire en vue de s'en imprégner ». Le représentant résident de la Commission de l'Uemoa en Côte

d'Ivoire a aussi encouragé les participants à faire le point de l'état d'avancement du processus d'harmonisation du Bac au niveau national et à partager les leçons apprises des expériences d'organisation du « bac blanc national ». Concernant l'organisation d'un Bac blanc dans le pays en 2020 et d'un bac blanc régional en avril 2021, Gustave Diasso a relevé qu'elle fait partie des « recommandations fortes formulées lors du dernier atelier régional tenu à Ouagadougou », dans le cadre de ladite initiative. L'atelier de formation qui a rassemblé une soixantaine de participants, s'achèvera le vendredi 7 février. ■

ISABELLE SOMIAN

Construction d'un établissement scolaire à Kouassi-Kouassikro L'Ong Espoir Santé donne le ton

Près de 77 millions de FCfa, c'est la somme nécessaire pour changer l'aspect actuel de l'Epp Kouassi-Kouassikro, village situé dans le centre du pays, et offrir des conditions d'études acceptables aux 300 pensionnaires qui y suivent régulièrement les cours. C'est le sacrifice qu'il faut consentir pour remplacer les piliers de bambou vacillants et ébranlés par le poids du temps, par de solides murs élevés dans le respect des règles architecturales. Et installer un toit qui protège des intempéries en lieu et place de l'actuelle couche de paille clairsemée.

Dans un élan humaniste, l'Ong française *Espoir Santé* a décidé de relever ce défi. Ou du moins, d'en porter la flamme en acceptant de supporter 20 % du coût global, soit plus de 15 millions de FCfa. L'organisation est donc à la recherche d'environ soixante millions pour boucler le budget, et engager les travaux qui devraient durer quatre mois. L'objectif étant de livrer cet établissement moderne avant la prochaine rentrée académique 2020-2021. Le pari sera-t-il tenu ? Vu les enjeux, Michel Cornand, le président de l'Ong, ne doute nullement qu'il recevra l'accompagnement d'entreprises, ainsi que l'appui de



Cornand Michel, président de l'Ong Espoir Santé.

personnes de bonne volonté. Le plan de construction de l'établissement prévoit cinq salles de classe, des bureaux, des latrines, un préau ainsi que quatre logements pour les enseignants. Le volet consacré aux logements des enseignants est très important. Selon le président de l'Ong, sur trois enseignants affectés dans cet établissement par l'État, un seul y est effectivement resté pour assurer les cours. Les conditions difficiles de travail et l'absence de logements seraient la cause de la capitulation des deux autres enseignants. De plus, le projet intègre une alimentation électrique en énergie solaire et la

construction d'un forage pour l'approvisionnement en eau potable. Pour la réalisation du projet, l'Ong dispose d'une main d'œuvre composée de près de 150 membres bénévoles. Ces derniers, avec l'aide de populations locales, sont déjà parvenus à relever des dizaines de défis herculéens ailleurs. Il s'agit, entre autres, de la construction d'une maternité dans le village de Bingakro, un dispensaire à Adjaoui, une école maternelle à Bouafloukro, ou encore un hôpital spécialisé dans le traitement de l'ulcère de Buruli à Djékanou. ■

DRAMOUS YÉTI

Universités et Grandes Écoles La Cnec décrète deux jours «campus mort»



Les universités et grandes écoles vont connaître encore deux jours de perturbation. (Photo: Dr)

Le bureau exécutif de la Coordination nationale des enseignants du supérieur et des chercheurs de Côte d'Ivoire, Cnec réunifiée, a décrété deux jours « campus mort ». Il est question d'un arrêt de toutes les activités académiques et péda-

gogiques à partir de demain mercredi 5 et jeudi 6 février pour protester et demander une rencontre urgente avec le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Albert Tokeusse Nabri. Les raisons avancées pour ces deux jours de débrayage ont été annoncées

par le professeur Johnson Kouassi Zamina au cours d'une conférence de presse hier, en fin de matinée, au siège de la Cnec. Il s'agit entre autres des mauvaises orientations et traitement des réclamations des bacheliers 2019, le refus de signature des dossiers de Cames 2020, le problème de rétablissement des salaires de 14 enseignants chercheurs, les pondions de salaires et de primes à l'université Félix Houphouët-Boigny. La décision de manifester a été prise le vendredi 31 janvier de 15h à 17h, par le bureau exécutif de la Cnec réunifiée, élargie aux bureaux des sections des universités et grandes écoles publiques, centres et instituts de recherches. Tous les enseignants-chercheurs et chercheurs des universités, grandes écoles publiques, centres et instituts de recherche ont été invités au strict respect de ces jours de protestation. ■

M-A DJIDJÉ

Budgétisation sensible au genre (Bsg)

Adama Coulibaly réaffirme l'adhésion de la Côte d'Ivoire

Le ministre de l'Économie et des Finances a ouvert, hier, à Pullman Hôtel d'Abidjan, le séminaire régional sur la Bsg.

La Banque mondiale, dans son rapport publié en 2017 sous l'intitulé « Et si l'émergence était une femme ? », indiquait que l'économie ivoirienne pourrait bénéficier de gains de l'ordre de 4 à 6 mille milliards de FCfa sur le long terme, si les femmes étaient davantage impliquées dans les processus de développement. Plus largement, le programme des Nations unies pour le développement (Pnud), dans un autre rapport sur le développement humain en Afrique, évalue les pertes économiques totales annuelles liées aux écarts entre genre en Afrique subsaharienne à environ 94 milliards de dollars (environ 55730



Adama Coulibaly, ministre de l'Économie et des Finances (PH: DR)

513 200 000 de F Cfa). Conscients de ce fait, plusieurs pays africains se sont engagés dans des actions d'envergure pour réduire substantiellement les discriminations basées sur le genre. Le séminaire régional sur la budgétisation sensible au genre (Bsg) en Afrique francophone qui s'est ouvert hier, à Abidjan, s'inscrit dans le cadre de cette démarche. Malgré les acquis enregistrés par les pays africains dans la mise en œuvre de leur politique genre, le ministre de l'Économie et des Finances de Côte d'Ivoire, Adama Coulibaly, a attiré l'attention des gouvernements africains sur la nécessité de s'appuyer sur l'un des instruments clés de la politique économique

à savoir, le Budget, « pour adresser efficacement la question du genre » dans les États respectifs. « Cela fait appel au concept de la budgétisation sensible au genre qui est au cœur des politiques d'égalité entre les femmes et les hommes, mais qui reste à ce jour peu répandue en Afrique francophone malgré des initiatives dans certains pays », a-t-il déclaré. Financé par l'Union européenne, le séminaire est animé par le Fonds monétaire international (Fmi) à travers Afritac de l'Ouest, avec la participation d'Onu femmes. Il a abordé quatre points clés : la présentation des enjeux et objectifs de la Bsg, son lien avec les politiques de genre et les réformes budgétaires,

ses outils et ses modalités de mise en œuvre dans le cadre du cycle budgétaire ; le partage des expériences nationales ou régionales afin de diffuser les bonnes pratiques et d'en tirer des enseignements ; l'établissement d'un dialogue et le partage d'expérience entre les ministères des finances, les ministères en charge du genre et les acteurs de la société civile issus des pays francophones participants ; l'exhortation des pays à s'engager et à progresser dans la mise en œuvre effective de la Bsg en identifiant les stratégies et plans d'actions qui pourraient être mobilisés. ■

DAVID YA

sécurisation des échanges transfrontaliers d'électricité

Les États ouest-africains planchent sur les meilleures solutions

Le développement d'un marché régional prospère de l'énergie qui favorisera, à terme, l'accès à l'électricité pour tous pour le bien-être de nos populations ». C'est l'objectif majeur des pays de la sous-région. Représentant le Premier ministre, Abdourahmane Cissé, ministre du Pétrole, de l'Énergie et du Développement des énergies renouvelables, a réitéré, hier, à Cocody, cette vision commune des dirigeants de la sous-région ouest-africaine. C'était à l'occasion de la réunion des ministres de l'Énergie des six États membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest axée sur la sécurisation des paiements relatifs au commerce de l'énergie en Afrique.

La réunion d'Abidjan est une occasion pour les ministres de l'Énergie de la Côte d'Ivoire, du Burkina Faso, de la Guinée, du Libéria, du Mali et de la Sierra Leone, mais également des représentants de la Cedeao et du groupe de la Banque mondiale de discuter de leurs besoins. Objectif : structurer efficacement les deux instruments envisagés par la Banque mondiale pour renforcer la confiance dans le commerce de l'électricité et soutenir la mise en œuvre



Abdourahmane Cissé, ministre du Pétrole, de l'Énergie et du Développement des énergies renouvelables, a représenté le Premier ministre lors de la cérémonie d'ouverture de la réunion des ministres de l'Énergie de six États membres de la Cedeao. (PHOTO : JOSEPHINE KOUADIO)

de la nouvelle directive de la Cedeao sur la sécurisation des échanges transfrontaliers d'électricité dans le cadre du marché régional de l'électricité. Ces deux instruments de la Banque sont la création d'un fonds revolving pour le commerce de l'électricité afin de renforcer la liquidité des acteurs et la mise en

place d'un programme d'aide budgétaire régional axé sur les réformes nécessaires pour adopter ou mettre en œuvre la nouvelle directive de la Cedeao. Lors de son intervention, Abdourahmane Cissé a félicité la Banque mondiale et le Système d'échanges d'énergie électrique ouest-africain (Eeeca

ou Wapp) « pour la tenue des présentes rencontres et pour leur implication active dans la recherche de solutions pour la sécurisation des paiements relatifs au commerce de l'énergie en Afrique ». La rencontre des ministres préoccupe à un haut niveau la Côte d'Ivoire. Et pour cause, le pays avec une capacité

de production de 2229 Mw, exporte environ 11% de la production nationale brute d'électricité vers six pays de la Cedeao notamment le Ghana, le Togo, le Bénin, le Burkina-Faso, le Mali, le Libéria. La Sierra-Leone et la Guinée porteront le nombre de ces pays à huit (8) après la mise en service de la ligne

d'interconnexion électrique 225 Kv Côte d'Ivoire-Libéria-Sierra-Leone-Guinée, prévue en 2020-2021.

Le Commissaire de la Cedeao en charge de l'Énergie et des Mines, Sediko Douka, a regretté que « l'un des handicaps majeurs au développement socio-économique et à la réduction de la pauvreté dans l'espace Cedeao, demeure l'insuffisance de l'offre d'électricité et le faible accès des populations à cette ressource vitale malgré l'énorme potentiel énergétique de la région ». Selon lui, avec un taux d'accès à l'électricité de 45%, les tarifs, dans les tarifs restent élevés. « Aucun développement économique durable ne peut se faire sans une énergie abondante, disponible, durable et abordable », a prévenu Sediko Douka. Une position également soutenue par le représentant de la Banque mondiale, Cheick Kanté, qui soutient qu'il faut parvenir à la mise en place d'un marché énergétique régional fiable avec des coûts abordables.

Avant cette rencontre des ministres de l'Énergie, la veille (2 février 2020), les experts s'étaient réunis pour plancher sur ce dossier. Des recommandations sont attendues. ■

ANOH KOUAO

Gouvernance électronique

Le gouvernement s'active pour l'hébergement local des données

Le ministre de l'Administration du territoire et de la décentralisation, Sidiki Diakité, a réitéré hier l'engagement du gouvernement à renforcer la digitalisation de la gouvernance.

Sidiki Diakité, ministre de l'Administration du territoire et de la Décentralisation, a indiqué, hier, que le gouvernement travaille à la mise en place d'un système de conservation et de gestion, sur le plan local, des données électroniques. Il s'exprimait à l'ouverture du forum de la transformation digitale et de l'intelligence artificielle organisé par Sah Analytics International, au Sofitel Abidjan Hôtel Ivoire. « L'un des projets phares demeure, aujourd'hui, la mise en place d'une infrastructure moderne hébergeant toutes les données sur les citoyens et qui devait permettre de créer une inter-opérativité entre les différents services des secteurs public et privé. Et ouvrir justement le système d'information à tous les acteurs publics et privé, puis aux citoyens eux-mêmes », a-t-il révélé. Au dire de Sidiki Diakité, ce projet s'inscrit dans la vision numérique dont la Côte d'Ivoire s'est dotée depuis quelques années et qui se traduit par bon nombre d'actions menées pour l'émergence et l'efficacité d'un écosystème favorable au développement de la gouvernance numérique. « Pour l'État ivoirien, nous avons capté depuis longtemps les enjeux du secteur des Tic. Notre pays qui est en pleine émergence a favorisé la mise en œuvre de nombreux projets pour améliorer



Plusieurs membres du gouvernement ont participé aux travaux (PH: JOSEPHINE KOUADIO)

l'efficacité et la transparence des services administratifs en utilisant le digital », a-t-il expliqué. C'est pourquoi le ministre de l'Administration du territoire et de la Décentralisation a dit la disponibilité du gouvernement à collaborer avec toutes les compétences locales susceptibles de contribuer efficacement à la réalisation de cette ambition.

Une urgence, une nécessité...

Cette ambition est nettement perçue par Yaya Sylla, Pdg de Sah Analytics International. Il a souligné qu'il faut davantage d'espace pour le

stockage des échanges électroniques. « La disparition progressive des anciens moyens de communication (les lettres et les boîtes postales) au profit des moyens de communication numériques n'a pas impacté nos échanges, elle a surtout changé nos comportements », selon lui.

C'est en cela que pour lui, « la transformation digitale n'est pas qu'un changement technique, elle est surtout un changement de paradigme qui nécessite l'adoption d'une démarche tournant autour du citoyen ou du client et exige la dématérialisation des processus, la gestion du big data

et les innovations technologiques telles que l'intelligence artificielle ».

Outre le ministre de l'Administration du territoire et de la Décentralisation, la rencontre a enregistré la participation de plusieurs membres du gouvernement. Ce sont Téné Birahima Ouattara, ministres des Affaires présidentielles ; Raymonde Goudou-Coffie, ministre de la Modernisation de l'administration et de l'innovation du service public et Fidèle Sarassoro, directeur de cabinet du Président de la République ■

ABOUBAKAR BAMBA

Les experts recommandent la souveraineté digitale de l'Afrique

Lacina Koné, Directeur général de Smart Africa, a exprimé son étonnement hier devant la lenteur de la digitalisation sur le continent, quand 99,9 % des projets dans le numérique se font en partenariat public-privé (Ppp). Alors que le secteur des Technologies de l'information et de la communication est mieux indiqué pour adresser efficacement la question du chômage sur un continent dont « 800 millions de personnes sur 1,2 milliard d'habitants ont moins de 35 ans et où 75 % des emplois de 2030 n'ont pas encore été créés », selon lui. À en croire l'expert, le règlement de ces questions qui s'inscrivent dans le vaste chantier des services notamment publics exige, au préalable, que les 500 millions d'Africains sans identité numérique -sur 3 milliards dans le monde- soient rapidement identifiés. Lacina Koné a également fait savoir que l'Afrique perd plus de 1925 milliards de FCfa (3,5 milliards de dollars) rien que pour les communications intra-africaines, d'autant plus qu'elles transigent par des pays étrangers. Le Dg de Smart Africa a donc déclaré que l'Afrique ne pourra exploiter ces oppor-

tunités que lorsque sa souveraineté sera établie dans la gestion de ses propres données numériques. Ces observations ont été appuyées par Asfar Rachid, responsable de Data-matics Consulting Services au Pakistan, qui a présenté des cas d'exploitation des données pour booster les activités économiques. Cette dépendance du continent dans l'hébergement des données numériques l'expose au développement de la cybercriminalité, selon Marc Coulibaly, Dg de Jighi. Puisque les hackers se dirigent vers l'Afrique parce que les autres parties du monde se protègent mieux. Marc Coulibaly a indiqué que les hackers ont respectivement dérobé dans les banques plus de 2 640 milliards de FCfa (4,8 milliards de dollars) entre 2016 et 2017 et plus de 660 milliards de FCfa (1,2 milliard de dollars) en 2015. Il s'est aussi inquiété de ce que 2 000 signaux de menaces informatiques sur l'Afrique ont été détectés le 13 janvier dernier, dans un contexte où 97 % des domaines hébergeant des sites et messageries électroniques ne sont pas sécurisés en Côte d'Ivoire ■

A. BAMBA

Centre africain de management et de perfectionnement des cadres Brice Kouassi plaide en faveur d'une plus grande sollicitation de l'institution

Dr Brice Kouassi, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement technique et de la formation professionnelle chargé de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle, a appelé le 30 janvier à une plus grande sollicitation du Centre africain de management et de perfectionnement des cadres (Campc) par les institutions publiques et privées. C'était à la faveur de la cérémonie marquant l'entrée académique 2020-2021 dans les locaux de ladite institution logée à l'université Félix Houphouët-Boigny de Cocco-



Le Campc a réitéré son engagement à poursuivre sa mission en adaptant ses programmes aux besoins des administrations publiques et privées. (PH: DR)

dy. « Pourquoi aller chercher ailleurs ce que nous avons ici ? Le Campc est à votre disposition pour tous vos besoins en renforcement des capacités », s'est-il interrogé. Brice Kouassi a déclaré que le centre est un instrument adapté au besoin de la formation des cadres africains pour l'atteinte des objectifs de développement visés par les États du continent dont la Côte d'Ivoire, engagée dans un processus de transformation structurelle de son économie. « Notamment à travers le développement des secteurs professionnels à fort potentiel d'insertion, afin de favoriser la création

d'emplois pour les jeunes », a souligné le secrétaire d'État. Il a insisté sur la capacité du Campc à produire des cadres « outillés, créatifs et productifs qui constitueront cette masse critique de leaders qui créera un impact réel sur nos économies nationales à l'ère de la concurrence internationale ». Pour sa part, Pr Joseph Assi-Kaudjhis, Dg du Campc, a réitéré l'engagement de l'institution à poursuivre sa mission « de sauvegarder et surtout de rendre accessible à tous ceux qui participent au fonctionnement de nos entreprises, des organismes et institutions des États, le savoir sous toutes ses formes ». Au dire de Pr Kaudjhis, cette bataille va

se mener à travers « ses programmes de formation innovants à faire marcher la machine économique, à lutter contre la médiocrité, la misère et la pauvreté et à accompagner nos États dans leur quête de bien-être ». À l'occasion, le Dg du Campc a prononcé une conférence inaugurale dont le thème était « La gouvernance de la commande publique », au cours de laquelle il a clairement situé les enjeux des marchés publics au plan national, sous-régional et régional. Mais également la nécessité de la formation de spécialistes en passation et gestion des marchés et dans la zone communautaire de l'Uemoa ■

A. BAMBA

Lutte contre la fuite des noix de cajou vers les pays frontaliers Kobenan Kouassi Adjoumani fait des propositions aux acteurs de la filière

Le ministre de l'Agriculture et du Développement rural a conduit, du 29 janvier au 1er février, une mission de sensibilisation sur la commercialisation illicite de l'anacarde dans les régions de l'Indénié-Djuablin, du Gontougo et du Bounkani. Retour sur un marathon de quatre jours en prélude à la traite qui débutera dans moins de deux semaines.

D'Agribiléko à Bouna en passant par Koun-Fao, Assuékry, Bondoukou et Tanda, le vœu émis par les producteurs et acheteurs des noix de cajou est le même : une augmentation, ne serait-ce que de moitié, du prix du kilogramme de l'or gris, qui était de 375 F Cfa au cours de la campagne 2019. Mais ce n'est pas aussi facile qu'on le croit de procéder à cette augmentation souhaitée, même si, assure le ministre de l'Agriculture et du développement rural, cette demande a déjà été portée à l'attention du Chef de l'État qui prendra « certainement » une décision favorable les prochains jours avant l'ouverture officielle de la campagne prévue à la mi-février. Pour autant, « les producteurs ne doivent plus continuer à commercialiser illicitement » les noix de cajou vers les pays frontaliers. Ce, conformément au décret n° 2013-810 du 26 novembre 2013 qui interdit l'exportation des noix brutes par voie routière. Car, la sanction est désormais plus lourde envers les contrevenants à cette disposition, et elle va s'appliquer dans toute sa rigueur. Mais aussi parce que cette pratique cause en vérité un préjudice énorme



La campagne pour sauver filière anacarde dans le district du Zanzan a été un succès. (PH: DR)

à l'économie locale, l'économie de la filière, l'économie nationale et même aux producteurs eux-mêmes. On estime à 17 milliards de F Cfa le manque à gagner l'an dernier. C'est ce que Kobenan Kouassi Adjoumani est allé expliquer en long et en large, quatre jours durant (du 29 janvier au 1er février), aux acteurs de la filière dans les régions de l'Est de la Côte d'Ivoire. L'Indénié-Djuablin, le Gontougo et le Bounkani sont, en effet, pointées du doigt comme étant les zones

où le phénomène de la fuite des noix de cajou vers les pays frontaliers, notamment le Ghana, bat son plein. Le ministre de l'Agriculture, qui avait dans sa délégation les plus hauts responsables du Conseil du coton et de l'anacarde, a sillonné ces trois régions, animant des séances de sensibilisation dans les villes d'Agribiléko, Koun-Fao, Bouna, Assuékry, Bondoukou et Tanda où il a achevé la mission. À chaque étape, son message était le même et pouvait être ainsi

résumé : « Nos noix de cajou fuient abondamment vers les pays frontaliers, notamment le Ghana. Cela fait perdre beaucoup d'argent à notre région et à notre pays. Nous n'allons plus permettre cela ; toutes les personnes impliquées dans ce trafic illicite seront désormais lourdement sanctionnées ».

La zone industrielle, de gros investissements, etc., à condition que...

Mais Kobenan Adjoumani n'a pas fait que brandir la menace, il a aussi et surtout proposé un vrai deal aux acteurs de la filière cajou et à toutes les populations des régions sillonnées. En effet, Bondoukou attend depuis quelques années la construction d'une zone industrielle essentiellement dédiée à la transformation des noix de cajou. Un gros projet qui va contribuer au développement de la ré-

gion et régler le problème de l'emploi des jeunes. Mais à cause de la tendance baissière de la production dans la zone, ce projet a été bloqué par les autorités. En effet, a indiqué le ministre, de 136 000 tonnes de noix produites en 2014 dans le Zanzan, on est passé à 17 000 tonnes l'an dernier, alors que les plantations continuent de s'étendre et de produire. « Si vous voulez que le Chef de l'État nous offre cette zone qu'il nous a promise, arrêtons donc d'acheminer nos produits vers les pays voisins qui, au final, deviennent les plus gros bénéficiaires. Ce que vous ne savez pas, c'est qu'à cause de cette pratique, le Ghana par exemple qui a, en réalité, une petite production de 70 000 tonnes, est passée à 330 000 tonnes l'an dernier. Et au niveau international, on dit que c'est le pays qui a la meilleure qualité des noix, alors qu'on sait tous que cette production vient de notre région le Zanzan. Du coup, sur cette base, les investisseurs préfèrent installer leurs usines là-bas au détriment de notre pays. Au niveau national aussi, l'Etat se concentre sur les autres régions, notamment Bouaké et Korhogo à cause de nos chiffres qui sont à la baisse. Mais nous pouvons changer les choses si nous nous inscrivons dans le patriotisme économique et c'est notre région qui s'en trouvera la plus heureuse », a proposé le ministre Adjoumani. Une proposition qui, si on doit s'en tenir aux applaudissements, a été bien accueillie à toutes les étapes de la tournée. Bien plus, des engagements dans ce sens ont formellement

été pris par les autorités administratives, politiques et coutumières locales, ainsi que les producteurs et les acheteurs. Le ministre de l'Agriculture est allé plus loin en annonçant un investissement de 3,7 milliards de F Cfa que le Conseil du coton et de l'anacarde prévoit réaliser dans le district cette année, toujours à condition que les noix de cajou ne prennent plus la destination des pays frontaliers, mais plutôt des ports de la Côte d'Ivoire. Le deal a donc été conclu entre Kobenan Adjoumani et ses parents du Zanzan et sur cette base et eu égard des engagements des uns et des autres, on s'attend à ce que le district qui était, il y a quelques années, classée première zone productrice des noix de cajou en Côte d'Ivoire et qui a perdu ce rang à cause de la fuite des noix, retrouve sa place de leader. La Côte d'Ivoire reste de loin le premier pays exportateur de noix de cajou avec 800 000 tonnes en 2019. Mais la transformation locale est encore marginale avec moins de 10% de la production. La campagne de commercialisation 2020 devrait être officiellement lancée dans moins de deux semaines. Mais avant, le ministre de l'Agriculture effectuera cette semaine une autre campagne de sensibilisation contre ce même phénomène d'exportation illicite des noix de cajou dans les régions du Poro et du Tchologo où, a-t-on appris, le phénomène est tout aussi alarmant. ■

FAUSTIN EHOUMAN
ENVOYÉ SPÉCIAL

Les producteurs proposent 600 F Cfa au kg !

La solution au phénomène de la fuite des noix de cajou vers les pays frontaliers est purement et simplement commerciale, si l'on en croit les différents acteurs. En effet, le prix minimum bord champ auquel les producteurs souhaitent vendre leurs produits est de 600 F Cfa contre les 375 F Cfa qui leur ont été imposés pendant la campagne 2019. C'est d'ailleurs autour de 600 F Cfa qu'ils vendraient leurs produits aux acheteurs véreux qui viennent pour la plupart du Ghana voisin. En tout cas, c'est ce que des planteurs et acheteurs agréés nous ont confié, le 1er février à Bondoukou.

« Si le gouvernement rehausse le prix pour atteindre 600 F Cfa par exemple, les producteurs ne vont plus vendre leurs produits aux acheteurs et pisteurs non agréés. Aussi, ont-ils besoin de financement à l'en-

tame de chaque campagne », a expliqué Prince Timité, président de la coopérative Anuando, basée à Bondoukou. Ses propos ont été corroborés par Daouda Ouattara, acheteur agréé. Mais ce qu'il faut savoir, c'est que ces acheteurs véreux, « non reconnus par les autorités ghanéennes », comme l'a précisé le ministre Adjoumani, proposent ces prix parce qu'ils ne sont soumis à aucune taxe et que « l'activité en elle-même est mafieuse ». Une autre cause expliquant le phénomène de la fuite de noix et le fait que les noix ivoiriennes sont jugées de qualité inférieure à celles du Ghana, c'est le démarrage un peu tardif de la campagne en Côte d'Ivoire. En effet, selon leur porte-parole à Tanda, Adingra Kouman, les producteurs commencent à récolter les noix dès le mois de décembre, et à cette période elles sont de meilleure qualité. Or, la

campagne en Côte d'Ivoire est fixée généralement à mi-février. Un décalage qui, ajouté à quelques difficultés d'accès au niveau du port d'Abidjan, les désavantage. Conséquence : certains producteurs cèdent à l'offre des marchands véreux qui, eux, occupent le marché avant même la fixation du prix. Les producteurs ont aussi déploré le manque de matériel végétal et le mauvais mécanisme de distribution de la sacherie. Quant aux acheteurs agréés, ils ont plaidé pour que les sanctions soient appliquées. D'après leur porte-parole, Binin Ouattara Mahaman, les acheteurs de Tanda ont mis en place une structure dénommée Agri-police pour faire la surveillance et diffuser toutes informations relatives aux cargaisons de produits en partance pour le Ghana. ■

F. EHOUMAN

ANNONCE

Invité des rédactions de *Fraternité Matin*, le Pr Justin Koffi, directeur général de l'Arre, s'est prononcé sur le thème : «Le Système de récépissé d'entreposage (Sre), opportunité pour la transformation locale des matières premières», le 30 janvier.

L'INTÉGRALITÉ DES ÉCHANGES AVEC LES JOURNALISTES À PARTIR DU 4 FÉVRIER 2020.

Kenya

13 enfants meurent à la suite d'une bousculade dans une école

Au moins treize enfants sont morts piétinés et 39 autres ont été blessés hier au cours d'une bousculade.

Nous avons perdu 13 enfants dans cette bousculade et d'autres sont à l'hôpital en raison de blessures», a déclaré à la presse David Kabena, chef de la police de Kakamega, présent sur les lieux du drame. «Nous avons ouvert une enquête pour établir ce qui s'est passé exactement».

La Croix-Rouge kényane a, pour sa part, assuré sur Twitter que 39 enfants blessés avaient été admis à l'hôpital général de Kakamega.

L'organisation Saint-Jean Ambulance, qui fournit des services de secourisme, a évoqué sur Twitter 14 enfants décédés et plus de 50 blessés, dont deux soignés au service des soins intensifs et 37 ayant déjà pu quitter l'hôpital.

L'accident s'est déroulé vers 17 h 00 (heure locale), au moment où les élèves de l'école primaire de Kakamega quittaient l'établissement. Un mouvement de panique a eu lieu, pour une raison inconnue.

Une mère d'élève interro-

gée par un média local a pour sa part accusé les enseignants d'être à l'origine du mouvement de panique. «Ceux qui ont survécu ont dit qu'ils courraient parce qu'il y avait des professeurs qui les battaient (en guise de punition), c'est pour cela qu'ils s'échappaient et sont tombés l'un sur l'autre».

La mère d'élève a précisé que les enfants concernés étaient principalement en «classe 5», âgés de 10 à 12 ans. L'école n'a pas réagi dans l'immédiat à ces accusations. L'accès à l'établissement a été boudé par la police, qui a recueilli les dépositions du personnel enseignant présent sur place.

La Croix-Rouge kényane a fait état d'une «bousculade mortelle à l'école primaire de Kakamega», ajoutant qu'une cellule de soutien psychologique a été mise en place, ainsi qu'un service permettant aux proches de localiser les enfants, dont ils sont sans nouvelles.

LE JOURNAL DE MONTRÉAL

France

La bataille parlementaire de la réforme des retraites commence

Les 19 000 amendements à eux seuls: les 17 députés insoumis (LFI) l'assument, ils font de l'obstruction parlementaire pour manifester leur désaccord. Avec les socialistes et les communistes, ils se sont également mis d'accord pour déposer une motion de censure. Motion de censure que le Rassemblement national pourrait voter. Le Parti communiste va même demander à ce que le texte soit soumis à un référendum.

Du côté de la droite, ce sont les ordonnances prévues dans le texte - pas moins de 29 - qui font bondir, ainsi que la tenue de la conférence de financement en même temps que l'examen

du texte à l'Assemblée. Les Républicains, qui sont pour une réforme des retraites mais pas celle-là, ont déposé un millier d'amendements, et se contenteront de voter certains articles. Ils n'ont pas encore arrêté de position quant au vote global de la loi.

Dans ces conditions, on voit mal comment le texte pourrait passer avant les municipales, l'Assemblée nationale suspendant ses travaux le 6 mars pour cause d'élections. Certains brandissent la menace du 49.3. Cette option qui permet d'abréger les débats et de faire adopter une loi sans vote n'a pour l'instant pas les faveurs du gouvernement.

RF

Déclaration du Porte-parole de l'Ambassade de Chine en Côte d'Ivoire

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a déclaré le 30 janvier que l'épidémie de coronavirus, dont l'épicentre se trouve en Chine, constitue une urgence de santé publique de portée internationale (USPPI).

Il est vrai que depuis le mois de décembre 2019, une épidémie de pneumonie causée par le nouveau type coronavirus s'est produite brutalement et s'est répandue d'une manière inquiétante en Chine. On compte jusqu'au 31 janvier 9830 cas confirmés et 15238 cas suspects à travers le pays. Et parmi les cas confirmés, 213 sont décédés et 218 se sont rétablis.

Depuis que cette épidémie est éclatée, le gouvernement chinois a déployé des efforts forts d'une manière résolue et transparente pour enquêter sur la flambée en cours et l'endiguer. Le leadership et l'engagement politique au plus haut niveau du gouvernement chinois et une coopération ouverte et transparente entreprise par la Chine avec la communauté internationale ont été hautement salués par M. Tedros Adhanom Ghebreyesus, directeur général de l'OMS lors d'une conférence internationale de l'OMS et d'un point de presse à Genève. «Pleines de dispositions prises par la Chine sont déjà au-delà des exigences demandées par l'OMS, ce qui constitue un modèle à la prévention et au contrôle de l'épidémie à l'échelle internationale», signalé par M. Tedros Adhanom Ghebreyesus. Et justement grâce à ces efforts déployés par la Chine, des cas confirmés hors de la frontière de la Chine ne constituent que 1% de ceux confirmés dans le monde entier et aucun cas de mort a été constaté pour le moment.

M. Tedros Adhanom Ghebreyesus a déclaré que cette déclaration d'USPPI ne s'agit pas d'une inquiétude envers la Chine, mais d'une préoccupation sur «la possibilité que le virus se propage dans des pays dont les systèmes de santé sont plus faibles». Cette déclaration ne s'agit pas non plus d'une méfiance de la Chine. Tout au contraire, il a plein de confiance que la Chine remportera la victoire dans cette bataille contre l'épidémie. Ainsi il «ne recommande pas et s'oppose réellement» aux restrictions de voyage ou de commerce avec la Chine.

Je tiens à adresser mes reconnaissances, au nom de l'Ambassade, au gouvernement et peuple ivoiriens qui se tiennent toujours à côté du gouvernement et peuple chinois dans ce combat dur contre cette épidémie. La Chine est prête à continuer de renforcer la coopération sanitaire internationale avec ses partenaires du monde entier dont la Côte d'Ivoire.

ZHOU Yi, Directeur de la Section Politique

Fait à Abidjan, le 31 janvier 2020

Can 2023

Le Cocan évalue le stade d'Ebimpé

Les commissions techniques dudit comité ont effectué une visite sur le site en fin de semaine dernière.

Une semaine après avoir fait une revue des projets du Cocan et l'évaluation des infrastructures sportives et non sportives, à travers un séminaire, les membres des 13 commissions techniques du comité d'organisation de la Can 2023 conduits par Aduo Luc (3e vice-président du Cocan), ont décidé de s'imprégner des réalités du terrain. Vendredi dernier, ils ont entrepris une visite du stade olympique d'Ebimpé, l'un des plus importants ouvrages dans le cadre de la Can 2023. Au terme de la visite, les commissions techniques du Cocan ont tenu une réunion avec le Bnetd (Bureau national d'études techniques et de développement) et l'entreprise chinoise, en charge



Séance de travail entre les différentes commissions du Cocan, le Bnetd et l'entreprise chinoise en charge des travaux. (PHOTOS : DR)

des travaux. Une réunion qui a permis à Mme Diomandé Affissiata, la représentante

du Bnetd, de situer le Cocan sur les modalités d'achèvement des travaux, notamment

ceux dévolus à la partie ivoirienne. Il s'agit des corrections à apporter en vue d'une conformité sans équivoque aux normes en la matière. Face à la question cruciale de l'accès au stade par une infrastructure routière adaptée, la délégation du Cocan a été rassurée car, selon la direction des Routes, des études conséquentes ont été réalisées et le budget dégagé.

Les travaux sur cet axe routier démarrent bientôt, ont confirmé ses responsables. Les membres du Cocan, toutes spécialités confondues, ont reçu, en outre, l'assurance de trouver des interlocuteurs disponibles sur le chantier sur des questions portant aussi bien sur la fonctionnalité des bâtiments, la sécurité, la santé, la communication, les aménagements que sur l'aire de jeu et les tribunes.

Situé dans la commune d'Anyama à une dizaine de km au nord d'Abidjan et implanté sur un espace de 20 hectares, le stade d'Ebimpé, d'une capacité de 60.000 places, est un don de la République populaire de Chine à la Côte d'Ivoire. Cette infrastructure est destinée à accueillir la cérémonie d'ouverture de la Can 2023.

A noter que la Côte d'Ivoire

est en chantier depuis deux ans pour installer des infrastructures sportives et non sportives dans la perspective de la Can 2023 prévue dans cinq localités : Abidjan, Yamoussoukro, Bouaké, Korhogo et San Pedro.

CÉLESTE KOLIA
SOURCE : SERCOM COCAN

SUR LE GRIL

SANCTION La commission de discipline de la Confédération africaine de football (Caf) réunie, jeudi, à Laayoune au Maroc, où se dispute la Can de futsal 2020, a infligé à la Tunisie une amende de 50 000 dollars (25 millions de FCfa) et une suspension pour le Chan 2022. Une sanction qui intervient à la suite de la décision de la Tunisie de ne pas participer au Chan 2020. Qualifiés sur le terrain, les Aigles de Carthage locaux ont renoncé à la compétition en invoquant une incompatibilité de calendrier avec le championnat tunisien. La Tunisie a été remplacée par la Libye, en tenant compte du règlement.

Tennis (tournoi du Pont Hkb)

Plus de 120 gamins pour ouvrir la saison



Le tournoi a permis à la Fit de jauger la forme des jeunes avant le championnat d'Afrique juniors, en Afrique du Sud.

La Fédération ivoirienne de tennis a démarré sa saison 2019-2020 par un important tournoi de détection de jeunes talents. L'édition 2020 de l'Open des jeunes doté des trophées du Pont HKB a mobilisé près de 120 gamins des écoles fédérales. Des jeunes filles et garçons dont l'âge varie de 5 à 18 ans qui, pendant deux week-ends de suite (18-19 et 25-26 janvier), ont fait vibrer les courts de tennis de l'Atlético club, à Biétry. Dans la catégorie des juniors garçons, Kouamé Myko a remporté la finale face à Francky Hoimian (6/2 ; 6/3).

Lili-Belle Minet a confirmé sa bonne forme du moment lors de la finale qu'elle a gagnée (6/3) contre Sadio Coulibaly chez les juniors filles. Concernant les cadets, Ilane Somé a dominé Noam Koltunoff (6/0 6/3). Tandis que Louay Makke et Marie-Ange Kouakou s'offraient respectivement les trophées Socoprим minimes garçons et filles. Louay Makke s'est joué de Nadal Koffi (4/1 ; 4/0), quand Marie-Ange balayait Queren N'Drin (4/0 ; 4/0). Ce fut un tournoi d'un très bon niveau qui aura permis aux techniciens de la Fédération de détecter de nouveaux talents, mais aus-

si et surtout de préparer les futures échéances internationales immédiates. A savoir, le championnat juniors d'Afrique des 18 ans et moins qui se déroulera du 9 au 17 février, à Pretoria, en Afrique du Sud. La Côte d'Ivoire y sera représentée par une équipe conduite par le champion d'Afrique, Eliakim Wilfried Coulibaly, le pensionnaire ivoirien du Centre de haute performance de Casablanca (Maroc). Le jeune Kouamé Myko, vainqueur du présent tournoi (HKB), sera le numéro2 de cette équipe ivoirienne.

P. BAGNINI

RÉSULTATS

(Ligue 1)

Racing - Bassam : 3 - 1

Africa - Wac : 2 - 2

Eratérite-Matin

Quotidien d'informations générales
paraissant depuis le 9-12-1964

Tél : (225) 20 30 60 00
(225) 20 30 60 01
Fax : (225) 20 37 26 45

PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

SANGARÉ Ibrahim Sèga

DIRECTEUR GÉNÉRAL
DIRECTEUR DE PUBLICATION

Venance Konan
venance.konan@fratmat.info

DIRECTEUR DES RÉDACTIONS DU GROUPE
REDACTEUR EN CHEF PAR INTÉRIM

Amédée Assi
06 12 35 11
amedeeassi@yahoo.fr
amedeeassi@fratmat.info

REDACTEUR EN CHEF
CHARGÉ DU SPORT

Jean - Baptiste Béhi

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
DE LA RÉDACTION

Gemaine Boni
05 96 78 89

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL -
ADJOINT DE LA RÉDACTION

Étienne Aboua
45 17 27 46

GRAND REPORTERS

Michel Koffi
Bledson Mathieu

SERVICE POLITIQUE / INTERNATIONAL

Étienne Aboua

CHEF DU SERVICE SOCIÉTÉ

Marc Yéyou

SERVICE ÉCONOMIE / ENQUÊTES

Amédée Assi

CHEF DU SERVICE RÉGIONS

Emmanuel Kouassi

CHEF DU SERVICE SPORTS

Paul Bagnini

CHEF DU SERVICE CULTURE

Brigitte Guirathé

CHEF DU SERVICE PHOTO

Sylla Yacouba

SERVICE CORRECTION

Daouda Coulibaly

SIÈGE SOCIAL ADMINISTRATION

Rédaction-Impression - Adjamé
Boulevard du G^e De Gaulle
01 BP 1807 Abidjan 01 - RCI
Site : <http://www.fratmat.info>
Email : contact@fratmat.info
info@fratmat.info

DIRECTEUR
COMMERCIAL & MARKETING

N'Diaye Mamadou
20.37.08.66

PUBLICITÉ ÉTRANGÈRE HMI

25, rue Saint Didier, 75116 Paris
Tél : 01.56.90.34.34
Fax : 01.56.90.34.30

ABONNEMENTS & ARCHIVES

Tél : (225) 20 30 60 01
Postes : 6173 - 6177

DIFFUSION

Écaille - 09 BP 254 Abidjan 09
Tél : (225) 22 40 42 42
Fax : (225) 22 44 56 57

ÉDITEUR

SNPECI
Société Nouvelle de Presse
et d'Édition de Côte d'Ivoire
Société d'État au capital
de 175 millions FCFA
Dépôt légal
N°2184 du 13 mai 1987
RC 206202 - CC 5012019L

TRAGE DU JOUR : 20 000